



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Projet de loi C-525

Une autre attaque du gouvernement conservateur envers les syndicats

Montréal, le 7 juin 2013 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce le projet de loi privé C-525 du député albertain, Blaine Calkins, qui constitue une nouvelle attaque des conservateurs contre le mouvement syndical. Ce projet de loi modifie le Code canadien du travail pour obliger la tenue d'un vote à scrutin secret pour l'obtention d'une accréditation syndicale dans les entreprises fédérales, y compris dans la fonction publique fédérale. De plus, C-525 facilitera la demande de révocation d'un syndicat.

« Une fois de plus, on assiste à une offensive du gouvernement conservateur pour limiter le droit légitime des travailleuses et travailleurs d'être représentés par un syndicat. Comment peut-il en être autrement lorsqu'on rend les règles d'association plus contraignantes? Après avoir déposé son projet de loi C-377 qui vise à affaiblir et même à limiter les actions des organisations syndicales par des mesures inutiles et encombrantes de reddition de comptes, voilà qu'il essaie en plus de rendre excessivement difficile toute forme d'organisation syndicale pour les employés des entreprises fédérales. C'est du harcèlement contre les syndicats et nous devons dénoncer cette attitude méprisante envers le monde syndical. Imposer un vote obligatoire lorsqu'ils se syndiquent, c'est exercer une pression sur eux », a déclaré Christian St-Louis, vice-président aux relations du travail de la FAE.

La FAE a fait des représentations cette semaine auprès du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce concernant le projet de loi C-377 en rappelant que ce projet de loi est une attaque à l'autonomie des syndicats et des choix qu'ils exercent de manière démocratique pour défendre des idées, défendre leurs membres et poursuivre un travail légitime de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population sur des enjeux sociaux importants. La FAE estime qu'il en est de même pour le projet de loi C-525.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller au Service des communications
514 666-7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire